

TARIFS des HONORAIRES VENTE : Au 1er avril 2017

Moins de 100 000 € : forfait de 5000 € TTC

De 100 000 € à 200000 : 6 %

De 200 001 € à 300 000 € : 5 %

Au dessus de 300 000 € : 4 % honoraires ttc au taux de tva de 20%

TERRAINS à bâtir et terres agricoles : 10 %

LOCATION : (Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)

10 % du montant du loyer annuel divisé :50 % le propriétaire TTC et
50 % le locataire TTC (la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail d'une part,

avec un plafond de :
12 €/m² de surface habitable en zone très tendue
10 €/m² de surface habitable en zone tendue
8 €/m² de surface habitable pour les autres zones

l'établissement de l'état des lieux d'autre part;
avec un plafond 3 € / m² de surface habitable

Estimation : avec attestation de valeur : 100 € TTC

**Carte professionnelle transaction n°CPI 3101 2017 000 021 046 délivrée par
CCI de Toulouse , non détention de fonds et absence de garantie financière.**